

Rapport National sur la Mise en Œuvre de la CCD en Mauritanie

Version Finale



Janvier 2005

i) TABLE DES MATIERES

	PAGES
Abréviations	3
ii) Résumé	4
1. Centre de liaison:	4
2. État d'avancement du Programme d'action national	4
3. Participant à un programme d'action sous-régionale ou régionale	5
4. Composition de l'Organe national de coordination (ONC)	5
5. Nombre total d'ONG accréditées pour le processus	6
6. Nombre total de lois adoptées en ce qui concerne la Convention	6
7. Processus de consultation	6
8. Projets en cours d'exécution qui sont directement ou indirectement liés à la Convention:	8
iii) Les stratégies et priorités établies dans le cadre de plans et/ ou politiques de Développement durable	9
1. Stratégies et plans nationaux existants dans d'autres domaines sociaux et économiques	10
2. Stratégies et plans nationaux relatifs à la lutte contre la désertification élaborés avant l'adoption du PAN établi au titre de la convention	14
iv) Mesures institutionnelles prises pour mettre en œuvre la convention y compris des cadres ou Dispositifs législatifs et institutionnels, des liens et synergies avec d'autres conventions sur l'Environnement et le cas échéant, avec des stratégies de développement nationales	16
1. Programmes d'action nationaux dans le cadre de plans nationaux de développement économique et social et protection de l'environnement	16
2. Liens établis avec les programmes d'action sous-régionaux et régionaux	16
3. Organe de coordination national (OCN) créé et opérationnel	17
4. Cadre institutionnel pour une lutte cohérente et fonctionnelle contre la désertification	17
5. Cadre juridique et réglementaire cohérent et efficace	19
v) Processus participatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action, en particulier mécanismes associant la société civile, les organisations non gouvernementales et les associations locales	20
1. Participation effective des acteurs dans la définition des priorités nationales	20
vi) Processus consultatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux et des accords de partenariat avec les pays développés parties et les autres entités intéressées, en particulier mobilisation et coordination de ressources tant nationales qu'internationales	24
vii) Mesures prises ou prévues dans le cadre des programmes d'action nationaux, notamment pour Améliorer le climat économique pour protéger les ressources naturelles et favoriser leur Utilisation durable pour remettre en état les terres dégradées, pour développer la connaissance Des phénomènes de la désertification et de sa maîtrise et pour surveiller et évaluer la sécheresse Et la désertification	25
1. Diagnostic adéquat des expériences passées	25
2. Programmes techniques et projets fonctionnels intégrés mis en place pour combattre la désertification	27
3. Programmes d'action mis en œuvre dans les domaines prioritaires identifiés par la Convention	28
viii) Ressources financières allouées au titre du budget national pour appuyer la mise en œuvre de la Convention et aide financière et coopération technique, y compris	29

leurs apports. Procédures utilisées pour définir les besoins, les domaines de financement et fixer l'ordre de priorité	
1. Mécanismes financiers adoptés	29
2. Financement du PAN/LCD	29
3. Coopération technique mise en place	29
ix) Examen des repères et indicateurs utilisés pour mesurer les progrès accomplis et évaluation de ceux-ci	30
1. Mécanismes opérationnels de surveillance et d'évaluation	31
2. Activités scientifiques et techniques de lutte contre la désertification	33
3. Mise en œuvre des recommandations du Comité de la science et de la technologie	34
C. Descriptif de pays aux fins de la Convention	36
1. Climat	36
2. Végétation et utilisation des terres	36
3. Ressources en eau	37
4. Énergie	37
5. Types de dégradation des terres	37
6. Remise en état	38
7. Population et économie	38
8. Développement humain	38
9. Science et technologie	38
10. Sources des données	38
x) Conclusion	39
Bibliographie	41

ii) Résumé

1. Centre de liaison:

Nom du centre de liaison	Direction de l'Environnement
Adresse, y compris adresse électronique	BP : 170 Nouakchott Mauritanie Tel :222 5290115 Fax : 222 5292557/5258386 E-mail : dear@opt.mr
Site Web du pays relatif à la désertification	En cours de d'élaboration

2. État d'avancement du Programme d'action national (PAN) (veuillez fournir uniquement des informations concernant l'état d'avancement dans votre pays):

Date de validation : juillet 2002	Organisme ou niveau de l'État qui a validé le PAN : Ministère du Développement Rural et l'Environnement
Examen(s) du PAN : OUI	Date(s) : juillet 2002
Le PAN a été intégré dans la stratégie de réduction de la pauvreté : OUI	2002
Le PAN a été intégré dans la stratégie de développement national : OUI	2002
La mise en œuvre du PAN a commencé avec ou sans la conclusion d'accords de partenariat	Non
Date prévue de la validation du PAN	Juillet/2002
Une version finale d'un PAN existe	Oui
L'élaboration d'un projet de PAN est en cours	En cours d'adoption par le Gouvernement
Des lignes directrices de base relatives à un PAN ont été élaborées	Oui
Le processus a seulement été mis en route	Oui
Le processus n'a pas encore commencé	Non

3. Participant à un programme d'action sous-régionale ou régionale

Nom du cadre de coopération sous-régional ou régional	Participation à des activités relatives à des questions telles que les techniques de collecte d'eau, l'érosion du sol, etc.
1. <i>Projet Land Degradation Assessment in Dry lands (LADA)</i>	- Évaluation de la dégradation des terres
2. Programme régional de promotion des Énergies domestiques et alternatives au Sahel	- Enquête sur la consommation des ménages en énergie domestique
3. Conservation de la Diversité biologique par la Réhabilitation participative des sols dégradés dans les zones arides et semi-arides, transfrontalières de Mauritanie et du Sénégal.	- Réhabilitation des terres dégradées - Protection des écosystèmes
4. Projet transfrontalier de lutte contre la désertification (Mauritanie, Sénégal et Mali)	-Lutte contre l'érosion - Disponibilité d'eau

4. Composition de l'Organe national de coordination (ONC) (indiquez s'il s'agit d'un organisme public ou d'une organisation de la société civile, et donnez des informations sur le sexe des représentants):

Une équipe a constitué ce qui est communément appelé l'Unité de Coordination (UC). Cette unité composée du coordinateur, de 3 experts nationaux (un juriste, un sociologue et un forestier tous de sexe masculin). Depuis mars 1999, l'Unité de Coordination est institutionnellement rattachée au cabinet du ministre du développement rural et de l'environnement. Le financement des activités pour élaboration du PAN est assuré par l'UNSO (298.000 \$ USA), le Secrétariat de la CCD (23 000 \$USA) et du CILSS (150.000 FF). Le gouvernement mauritanien assure le paiement des cadres et agents nationaux, ainsi que l'hébergement de l'UC et l'équipement utilisés par le projet appui institutionnel à la DEAR.

Nom de l'organisme		Organisme public (√)	ONG (√)	Homme/Femme
1.	Groupe technique de consultatif qui occupe de la mise en œuvre de la CCD	DENV DATAR CONACIL	2 ONGs : GNAP et REFESA	4/1

5. Nombre total d'ONG accréditées pour le processus

Un comité national de coordination d'ONG sur la désertification a-t-il été créé? Dans l'affirmative, combien d'ONG ou d'organisations de la société civile y participent?	Oui 142
---	----------------

6. Nombre total de lois adoptées qui concerne la Convention:

Nom de la loi		Date d'adoption
1.	Loi portant organisation de l'activité touristique	07/07/1996
2.	Code de la Faune, de la Chasse et de la Protection de la Nature	20/01/1997
3.	Code Forestier	20/01/1997
4.	Loi Relative à la gestion participative des Oasis	19/07/1998
5.	Code Minier	23/06/1999
6.	Loi Relative au Parc National Du Banc D'Arguin	19/01/2000

7.	Loi relative à la Protection des végétaux	26/07/2000
8.	Code Pastoral	26/07/2000
9.	Loi-cadre sur l'Environnement	26/07/2000

7. Processus de consultation

Nombre d'accords de partenariat qui ont été conclus ou sont mis en route dans le cadre de la Convention:

Nom officiel du partenariat		Donateur(s), organisation(s) internationale(s) ou institutions des Nations Unies qui participent
1.	ELABORATION DU PAN/LCD	GOUVERNEMENT/PNUD/UNSO/CILSS
2.	FINALISATION DU PAN/LCD ET SA MISE EN OEUVRE	GOUVERNEMENT/MECANISME MONDIAL

Liste de réunions consultatives sur la mise en œuvre de la Convention (veuillez donner des informations le cas échéant):

Nom de la réunion consultative		Date/année	Pays donateurs participants	Organisations internationales ou institutions du système des Nations Unies qui participent
1.		2000	France (Coopération française) Espagne (Coopération espagnole) Allemagne (GTZ) Belgique	PNUD PAM

Nom du pays qui joue le rôle de chef de file : le pays n'a pas de chef de file officiellement désigné et c'est le PNUD qui joue ce rôle en attendant sa désignation

8. Projets en cours d'exécution qui sont directement ou indirectement liés à la Convention:

Nom du projet	Projet exécuté dans le cadre du PAN, d'un programme d'action sous-régional ou d'un programme d'action régional (oui/non)	Projet exécuté dans le cadre de ...	Délai	Partenaires
1. Réhabilitation de la Ceinture verte de Nouakchott	Non	Don	6 ans	REGION WALLONE DE BELGIQUE
2. Programme de Développement de Intégré de l'Agriculture Irriguée en Mauritanie	Non	Prêt	5 ans	BM
3. Programme de Développement Rural communautaire	Non	Prêt	6 ans	BM
4. Projet Développement Durable des Oasis	Non	Prêt	9 ans	FIDA, FADES
5. Programme d'Elaboration de la Communication Initiale sur les Changements Climatiques	Non	Don	2 ans	GEF/PNUÉ
6. Programme d'Elaboration de Stratégie et Plan d'Action dans le Cadre de Conservation de la Biodiversité	Non	Don	5 ans	GEF/PNUÉ
7. PED Sahel	Oui	Don	3 ans	GTZ,UE, CILSS
8. Programme Régional de Promotion des Énergies Domestiques et Alternatives au Sahel	Oui	Don	5 ans	UE, CILSS

iii) Stratégies et priorités établies dans le cadre des plans et/ou politiques de développement durable

La désertification et la sécheresse sont deux problèmes majeurs que la Mauritanie, à l'instar des autres pays de la sous région membres du CILSS, n'a cessé de combattre pendant plusieurs décennies. Ces deux phénomènes étroitement liés ont des conséquences à court et long terme, entraînant une détérioration de la base des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux, sur lesquels vivent toutes les populations qui sont durement éprouvées par la pauvreté.

En effet, l'environnement mauritanien présente des caractères spécifiques défavorables au processus de développement socio-économique et culturel du pays. Les contraintes du domaine sur l'économie nationale sont nombreuses et nécessitent une exploitation rationnelle des ressources et une conservation durable des milieux naturels.

Face à cette situation, la Mauritanie a adopté en 1987 son Plan Directeur de Lutte Contre la Désertification (PDLCD) et présenté aux communautés de bailleurs de fonds en 1992 son Programme Multisectoriel de Lutte Contre la Désertification (PMLCD) au niveau national et régional. En matière de protection de la nature, la Stratégie Nationale de Conservation (SNC) a été également approuvée en 1987 pour être complémentaire avec le PDLCD. Concernant la gestion des ressources forestières, la Stratégie Nationale d'Aménagement des Forêts Classées (SNAFC) a été mise en œuvre en 1995. Enfin, le Schéma National d'Aménagement du Territoire a été adopté. Dans le domaine du développement rural, les politiques et stratégies générales pour le développement du secteur rural à l'horizon 2015 ont été présentées au Groupe Consultatif de partenaires de la Mauritanie en Mars 1998 à Paris. Une diversification des productions en milieu rural et le maintien du potentiel productif des milieux et de ses ressources constituent l'essence nouvelle des programmes d'action retenus.

Les actions programmées et réalisées durant ces dernières années concernent essentiellement la préservation et la gestion de quelques ressources naturelles (RN) : terres agricoles, eaux, ressources forestières et ressources fourragères. Ce sont effectivement ces RN qui conditionnent le développement du secteur agricole. Les actions entreprises dans ce cadre se limitent à la protection des forêts classées et aux reboisements dont les objectifs poursuivis sont le maintien du potentiel de production, la fixation des dunes, la restauration de la fertilité des sols et des potentiels fourragers, etc.

La gestion et la conservation des autres ressources naturelles et la lutte contre la désertification conditionnant le développement socio-économique et culturel durable ne sont qu'au début des processus. Ceci est la raison pour laquelle la mise en œuvre des recommandations de la CNUED de Rio (Agenda 21) est en train d'être activée par le gouvernement.

Par ailleurs, les autres aspects de l'Environnement : la protection de l'Environnement et l'amélioration du cadre de vie des populations, l'Environnement urbain, la lutte contre la pauvreté et le développement humain durable qui contribuent pour une grande part au développement durable sont abordés. Ils sont également pris en considérations dans tout le processus de développement.

Afin de compléter et réactualiser les cadres de référence existants qui s'orientent vers la lutte contre la désertification (LCD), **la politique nationale environnementale s'oriente vers un processus de Développement Durable s'articulant autour de la lutte**

contre la désertification, la gestion rationnelle et durable des ressources naturelles et le développement harmonieux et équilibré des populations. Un Plan d'Action National pour l'Environnement et le Développement Durable (PANE) a été élaboré et validé.

Les grands axes retenus dans le cadre du PANE concernent l'information, la sensibilisation, la responsabilisation, l'éducation et la formation des populations sur le processus de développement durable, l'intégration des aspects environnementaux dans tous les programmes de développement, l'éducation et la formation, le transfert des responsabilités en matière de gestion et de protection de l'Environnement et de ses ressources naturelles aux communautés rurales, l'implication active des partenaires au développement au processus d'élaboration et de réalisation des programmes de développement et de protection de l'Environnement, la décentralisation des pouvoirs de décision et d'exécution aux autorités territoriales et aux populations locales et adaptation de l'environnement institutionnel, juridique, législatif et réglementaire à cette dynamique de gestion participative et intégrative.

Les trois composantes principales du PANE sont :

- le Programme d'Action National (PAN), qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention internationale de lutte contre la désertification (CCD),
- le volet protection de l'environnement du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté,
- les Programmes nationaux de conservation de la biodiversité, de prévention et de lutte contre les effets des changements climatiques, de protection de la couche d'ozone, de gestion et protection des eaux internationales, de gestion et conservation des zones humides, de gestion des déchets urbains et toxiques, de protection de la flore et de la faune en voie d'extinction,... sont en cours de préparation dans le cadre de la mise en application des Conventions internationales relatives à l'Environnement.

Le PAN/LCD et le PANE contribuent efficacement dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), adopté en 2001. Ce cadre de référence en matière de politique de développement du pays et dont l'objectif est la réduction de la pauvreté à 17% à l'horizon 2015 met en évidence la relation directe entre pauvreté et gestion des ressources naturelles.

1. Stratégies et plans nationaux existants dans d'autres domaines sociaux et économiques

Depuis 1986, le Gouvernement mauritanien a choisi une stratégie visant à redresser les équilibres macro-économiques et à éliminer les obstacles structurels à une croissance économique et par la suite à créer des emplois et réduire la pauvreté. Les programmes d'ajustement lancés par le Gouvernement ont inclus une libéralisation considérable de l'économie, une participation élargie du secteur privé à l'activité économique et une intensification du rôle des forces de marché.

La politique globale du gouvernement mauritanien repose sur un certain nombre de stratégies sectorielles ou multisectorielles, basées sur des diagnostics, des objectifs et plans d'action bien définis. Il s'agit, notamment de :

- **Politiques et stratégies générales pour le développement du secteur rural à l'horizon 2015**

Dans la perspective d'un développement durable, quatre orientations stratégiques ont été retenues :

- Contribuer à la garantie de la sécurité alimentaire par le développement des niveaux de productions nationales
- Améliorer les revenus des agriculteurs, développer l'emploi rural et lutter contre la pauvreté
- Protéger et conserver les ressources naturelles
- Favoriser l'intégration de l'agriculture au marché national et international

Toutes ces orientations stratégiques sont en harmonie avec les principes de la convention sur la lutte contre la désertification. En effet, dans le cadre de la protection des ressources naturelles et la politique anti-sécheresse, un plan d'action pour l'environnement sera élaboré. La protection et la restauration des ressources naturelles passent par un partenariat inscrit dans la consolidation de la politique de décentralisation et destiné à promouvoir des schémas d'aménagement des terroirs par la communauté en s'appuyant sur les structures de concertation à l'échelle des communes. Elle impose la réalisation de projets pilotes de mise en valeur de ressources naturelles dans le domaine de l'aménagement sylvo-pastoral, la pisciculture, la chasse et la biodiversité afin de créer au profit des populations locales des sources de revenus alternatives aux prélèvements et à la surexploitation.

- Cadre stratégique de Lutte Contre la Pauvreté

Ce cadre repose sur une démarche intégrée qui inscrit la réduction de la pauvreté dans le cadre d'une stratégie de développement économique de long terme (2015) et se fixe pour objectifs :

- La croissance économique
- La réduction de la pauvreté et de l'extrême pauvreté
- L'accès aux services sociaux de base, l'amélioration de leur qualité et de leur efficacité
- La réduction des disparités régionales et entre genre dans l'accès aux infrastructures économiques

La stratégie, quant à elle, repose sur quatre axes principaux que sont :

- ▶ L'accélération de la croissance
- ▶ Son encrage dans la sphère des pauvres
- ▶ Le développement des ressources humaines et l'expansion des services sociaux de base
- ▶ La promotion d'un développement institutionnel et d'une bonne gouvernance

L'objectif poursuivi au niveau du secteur rural profondément marqué par les effets de la sécheresse et de la désertification est de réduire de 50% la pauvreté rurale à l'horizon 2015. La stratégie poursuivie repose sur la mise en œuvre coordonnée et décentralisée d'un ensemble de politiques et programmes axés sur :

- La relance des principales filières de productions agricoles par des mesures sectorielles calées sur le cadrage macro-économique et favorable à la diversification et à une production agricole de qualité à travers l'amélioration de l'accès aux facteurs de production et aux services agricoles.
- Le développement des infrastructures rurales

- Des mesures institutionnelles et d'organisation du secteur
- Des politiques de protection de ressources naturelles

- Stratégie nationale de l'Environnement et du Développement Durable

La Mauritanie a élaboré et validé en 2004, sa stratégie et plan d'action pour l'environnement et le développement durable. Cette stratégie qui sera bientôt soumise au gouvernement pour adoption, a pour objectifs :

- De placer l'être humain au centre de la décision, avec comme priorité la satisfaction des besoins des groupes les plus pauvres et les plus marginalisés
- D'établir un consensus sur une vision commune du développement durable du pays à long terme à travers une approche stratégique intégrant à la fois la dimension sociale, économique et environnementale
- Définir les grands axes prioritaires selon lesquels doit se concentrer l'action pour que le développement du pays puisse être durable

Les principaux axes de cette stratégie sont les suivants :

- * La Mauritanie se donne les moyens institutionnels et politiques pour gérer efficacement son environnement et ses ressources naturelles
- * La Mauritanie considère l'amélioration de l'accès durable aux services de base comme moyen stratégique de lutte contre la pauvreté
- * La Mauritanie consciente des enjeux multisectoriels et multi-échelles (au niveau local et au niveau global) de la problématique du développement durable, favorise, à tous ces niveaux, une gestion intégrée et participative en vue d'une utilisation efficiente des ressources naturelles
- * La Mauritanie entend gérer son environnement conformément aux engagements qu'elle a pris au sein des conventions internationales
- * La Mauritanie doit élaborer des mécanismes de financement pour son PANE et le Développement durable

Dans le cadre du troisième axe stratégique, la lutte contre la désertification est intégrée à l'aménagement du territoire afin de répartir les activités humaines dans l'espace tout en minimisant les impacts négatifs sur l'environnement et les ressources naturelles. De ce point de vue, deux activités humaines ont été accusées de favoriser la désertification ou d'accroître la vulnérabilité de l'environnement aux aléas climatiques : Il s'agit d'une part de la collecte du bois utilisé comme énergie domestique en zones rurales ou transformé en charbon pour approvisionner les zones urbaines et d'autre part, le pastoralisme nomade.

Si pour la première activité la solution réside sans doute dans la facilitation de l'accès à d'autres sources d'énergie comme le gaz butane, malgré le caractère intrinsèquement non durable de cette ressource épuisable, le pastoralisme nomade nécessite une réflexion sur la gestion des terres de parcours, dans le cadre d'un schéma global d'aménagement du territoire qui fait défaut à l'arsenal des stratégies intégrées dont le pays s'est doté depuis quelques années.

- Autres stratégies, plans et programmes

En matière de valorisation des ressources halieutiques, le gouvernement a réorienté sa politique en adoptant les axes stratégiques suivants :

- la protection et la gestion de la ressource halieutique ainsi que sa meilleure connaissance par des actions de recherche
- l'amélioration des performances du secteur sur des bases durables

Au niveau du secteur minier, le gouvernement envisage la mise en place d'une législation incitatrice capable d'attirer les investisseurs étrangers et d'augmenter les effets induits du secteur sur l'économie nationale.

Dans le domaine de l'eau, la politique mauritanienne est orientée vers la prise en charge de la gestion des équipements par les populations et l'implication du secteur privé dans la réalisation et la gestion des ouvrages.

Dans le domaine de l'Energie Domestique, le gouvernement envisage de renforcer et protéger le couvert végétal, améliorer le rendement du bois comme source d'énergie, réduire l'utilisation du combustible ligneux en favorisant l'utilisation des produits pétroliers.

Dans le cadre de la politique du Gouvernement pour le développement économique et social, la stratégie adoptée vise à encourager l'initiative privée par l'octroi d'incitations adéquates en matière de prix et par la libéralisation du cadre législatif et réglementaire, à assurer une utilisation plus efficace des ressources et à renforcer la base productive en restructurant des entreprises publiques. Ces réformes ont été appuyées par une politique prudente de gestion de la demande et une politique de taux de change souple. En outre, le gouvernement a déjà entrepris un vaste programme axé, en particulier sur :

- la réforme du cadre juridique et judiciaire;
- la révision du code des investissements;
- la réhabilitation et le renforcement de la Chambre de Commerce;
- la mise en place d'un cadre incitatif à l'investissement dans le secteur minier;
- la concertation entre l'Etat et le secteur privé

Il est prévu de réformer l'environnement institutionnel de plusieurs secteurs, notamment les télécommunications et de poursuivre la politique de libéralisation et de les ouvrir aux investisseurs privés.

Dans le domaine de la bonne gouvernance, l'Etat assurera celle-ci par : le développement des ressources humaines locales, l'institutionnalisation de la bonne gouvernance environnementale, le renforcement en techniques environnementales des ONGs de développement. Ceci se fait suivant le principe de la subsidiarité dans le cadre de la décentralisation et par la responsabilisation des acteurs au niveau le plus bas possible. A titre d'exemple, le dernier code pastoral responsabilise en premier lieu les communes, les associations pastorales et agricoles.

Au niveau du Développement Urbain, le gouvernement entend développer les infrastructures au niveau des centres urbains secondaires pour faciliter les activités socio-économiques. Au niveau de l'habitat, la stratégie vise à impliquer davantage le secteur privé et de limiter le rôle du secteur public aux fonctions de réglementation, de suivi du respect des normes d'aménagement de terrains et de fournitures d'infrastructures. A ce titre, le Gouvernement prépare un programme de développement

urbain qui s'occupera des infrastructures nécessaires mais aussi de la formation pour renforcer les structures communales.

Au niveau du Secteur des Transports, le gouvernement est entrain d'élaborer un Plan Directeur des Transports (PDT). Celui-ci permettrait de contribuer à une meilleure programmation des diverses actions de l'Etat en matière de transport, de coordonner les investissements présents et futurs dans le but de créer un système cohérent qui intègre les différents modes transport, et d'améliorer les performances de l'entretien routier.

Enfin, la réforme récemment adoptée dans le domaine de l'enseignement, prouve la volonté du gouvernement d'adopter une stratégie visant la généralisation de l'enseignement fondamental, l'amélioration de la qualité de l'enseignement secondaire et la restructuration de l'enseignement supérieur.

2. Stratégies et plans nationaux relatifs à la lutte contre la désertification élaborée avant l'adoption du PAN, établi au titre de la convention

- Plan Directeur de Lutte Contre la Désertification

Suite au séminaire régional tenu à Nouakchott en 1981, la Mauritanie a élaboré, sur la base d'une stratégie régionale de lutte contre la désertification adoptée par le CILSS, son Plan Directeur de Lutte Contre la Désertification (PDLCD) en 1987 qui était sous tendu par des plans régionaux. Ce plan a été traduit en Programme Multisectoriel de Lutte Contre la Désertification (PMLCD) et présenté à la table des bailleurs de fonds en mai 1992. Les thèmes prioritaires inscrits à ce programme étaient relatifs à :

- Les filières bois de feu et énergies
- La conservation des écosystèmes forestiers
- La foresterie et l'utilisation des terres
- L'intégration à l'économie agricole
- Les institutions

Ce programme évalué pour un coût global de 15 Milliards d'Ouguiyas pour la réhabilitation de 400 000 ha de terres dégradées et la mise en œuvre de programmes prioritaires, s'est soldé par des actions timides suite à un certain nombre de contraintes dont les principales sont :

- La faiblesse des moyens financiers mobilisés
- La non prise en compte de la dimension environnementale dans les projets de développement
- L'absence de concertation à tous les niveaux de décision

- Stratégie Nationale de la Conservation (SNC)

Cette stratégie préparée avec l'appui de l'UICN repose sur la stratégie mondiale de la conservation qui vise les objectifs suivants :

- ✓ Maintenir les processus écologiques essentiels et les systèmes entretenant la vie dont dépendent la survie et le développement de l'humanité
- ✓ Préserver la diversité génétique dont dépend le fonctionnement de la plupart de ces processus et systèmes
- ✓ Veiller à l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes

En Mauritanie, cette stratégie a été lancée en 1987 comme moyen le plus efficace pour parvenir à un développement durable. En effet, une stratégie nationale présente les caractéristiques suivantes :

- C'est un plan d'application de mesures de conservation, élaboré après un examen des besoins humains essentiels, une large concertation avec les structures institutionnelles du pays, des études et références bibliographiques concernant l'inventaire des ressources naturelles, des problèmes liés à l'utilisation de ces ressources, les plans nationaux de développement et les programmes d'aide associés.
- Elle décrit les facteurs qui déterminent la réalisation du développement économique et social durable et les maintiens des systèmes qui entretiennent la vie. Elle aborde de ce fait tous les secteurs d'activités qui interfèrent avec le devenir des ressources naturelles.
- Elle examine les plans directeurs nationaux (PDLCD, PREF, SNP, etc.) afin de faire ressortir les éléments qui présentent de l'intérêt, mais qui peuvent aussi être des obstacles à l'élaboration de la SNC.
- Apporte une dimension supplémentaire aux outils dont s'est doté le pays pour exploiter et conserver son environnement. Elle enrichit la planification nationale de nouveaux objectifs permettant d'envisager un développement socio-économique durable.

- Stratégie Nationale de la Biodiversité

Sur la base de la monographie nationale sur la diversité biologique réalisée en 1998, la Mauritanie a mis en place une stratégie qui vise les objectifs suivants :

- Répondre aux objectifs de la convention sur la diversité biologique et contribuer à la résolution des problèmes environnementaux prioritaires du pays.
- Proposer une nouvelle vision de la diversité biologique axée sur la place essentielle qu'elle occupe dans la société, la nécessité de la protéger, de comprendre comment elle fonctionne afin de l'utiliser durablement et de partager équitablement les avantages découlant de son exploitation.
- Proposer un cadre national qui met l'accent sur les liens entre les problèmes environnementaux et le développement socio-économique et qui établit des relations entre les différents secteurs de la société dans une optique de développement durable. Ce cadre préconise la conservation de la biodiversité, la réglementation des conditions de gestion durable des ressources naturelles, la gestion écologiquement rationnelle des déchets, l'évaluation et la gestion des risques environnementaux et l'aménagement intégré du territoire. Ce cadre s'appuie sur la concertation et la participation de tous les citoyens, la sensibilisation et le développement des capacités et la mise en valeur des connaissances traditionnelles ainsi qu'une évaluation et un suivi rigoureux des interventions nationales en matière de biodiversité.

- Stratégie Nationale d'Aménagement des Forêts Classées

Les forêts classées sont des formations végétales ayant fait l'objet d'un texte de classement les soumettant à un régime spécial restrictif concernant l'exercice des droits d'usages et d'exploitation. Il existe en Mauritanie 30 forêts classées d'une superficie

totale de 47 440 ha, la plupart de ces forêts est située le long du fleuve Sénégal (19 forêts) couvrant une superficie de 21 440 ha. Tous les arrêtés de classement ont été pris entre 1939 et 1960. Toutes ces forêts sont actuellement dans un état de dégradation avancée suite aux effets de la sécheresse et de la désertification.

Dans le souci de préserver durablement ces ressources, il a été élaboré une stratégie d'aménagement des forêts classées dont les axes stratégiques sont :

- La protection et la valorisation des ressources ligneuses par un aménagement rationnel des forêts classées (formulation d'un plan d'aménagement)
- La prise en charge progressive de la protection et de la gestion de chaque forêt classée par les populations riveraines
- La régénération des peuplements forestiers par une protection durable contre le bétail et les feux de brousse

iv) Mesures institutionnelles prises pour mettre en œuvre la Convention, y compris des cadres ou dispositifs législatifs et institutionnels, des liens et des synergies avec d'autres conventions sur l'environnement et, le cas échéant, avec des stratégies de développement nationales

1. Programmes d'action nationaux dans le cadre de plans nationaux de développement économique et social et protection de l'environnement

Les programmes d'ajustement structurel lancés par le gouvernement depuis les années 80 ont inclus une libéralisation considérable de l'économie, une participation élargie du secteur privé à l'activité économique et une intensification des forces du marché. Le gouvernement accorde une priorité importante au développement durable dans la vallée du fleuve avec le démarrage en 2001 du projet Biodiversité transfrontalier entre la Mauritanie et le Sénégal, à la surexploitation des fonds de pêche, à la gestion de la demande et de l'offre des combustibles ligneux à usages domestiques, à la salinisation des aquifères, à l'approvisionnement en eau des zones urbaines et à l'avancée des dunes de sable.

2. Liens établis avec les programmes d'action sous-régionaux et régionaux

Au niveau régional et sous-régional, la Mauritanie à l'instar des autres pays africains s'est engagée en 2002 à Johannesburg à l'occasion du sommet de la terre, à prendre des mesures immédiates pour l'élaboration et la formulation de stratégies nationales de développement durable et à commencer leur mise en œuvre d'ici 2005. Dans ce contexte, elle a engagé d'importants efforts dans le cadre du développement humain durable (DHD) par la création d'un observatoire de développement humain durable et la lutte contre la pauvreté qui lui a valu le soutien de la communauté internationale puisqu'il répond au Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui sont, à l'échelle régionale en cohérence parfaite avec les objectifs du NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique).

3. Organe de coordination national (OCN) créé et opérationnel

Jusqu'en 1992, c'est le Comité National de Lutte Contre la Désertification (CNLCD) qui servait de cadre institutionnel pour la lutte contre la désertification avec pour mission de coordonner, contrôler et intégrer les actions de développement dans l'optique d'une lutte plus efficace contre la désertification et d'une politique plus cohérente en matière de conservation des ressources naturelles. A partir de 1993, un

recentrage institutionnel a été engagé avec la création d'un nouveau Ministère du Développement Rural et de l'Environnement.

Sur recommandation du secrétariat de l'UNCCD pour la mise en place d'un cadre de concertation et d'intégration plus porteur de développement, le gouvernement a créé et mis en place l'Organe National de coordination (ONC), pour faciliter la mise en œuvre d'un programme d'action national de Lutte Contre la Désertification (PAN/LCD).

Cet Organe National de Coordination a été créé par le décret 95-060 du 15 décembre 1995, il est constitué par le Conseil National Environnement et Développement (CNED). Il s'agit d'une instance d'orientation en matière de stratégie environnementale, mais aussi de soutien pour le PAN/LCD.

4. Cadre institutionnel pour une lutte cohérente et fonctionnelle contre la désertification.

Le CNED est constitué d'un Comité Technique Environnement Développement (CTED) et des Conseils Régionaux Environnement et Développement (CRED). Le Secrétariat Permanent du CNED est assuré par la Direction de l'Environnement (DENV). Chacune de ces instances intervient à un niveau de préparation de la décision, qu'elle soit d'ordre politique, stratégique ou traduisant un effort de décentralisation.

Le CNED dont la présidence est confiée au Ministre du Développement Rural et de l'Environnement et la vice-présidence au Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime intervient à un niveau politique. Il est composé des Secrétaires Généraux des départements ministériels directement concernés par l'environnement et le développement. Le Président du CNED pouvant convoquer en cas de besoin, toute autre personne dont la présence est jugée nécessaire.

Jusqu'à présent, le CNED s'est déjà réuni trois fois : le 20 décembre 1995, le 10 février 1996 et le 22 avril 1997. La première réunion a permis aux membres de cet organe de prendre contact entre eux et de s'informer sur le mécanisme de concertation et de coordination mis en place ainsi que sur la stratégie de lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles. La deuxième réunion a permis aux membres d'étudier le décret et de demander au Secrétariat Permanent (voir ci-dessus) de préparer les arrêtés instituant les Conseils régionaux et le Comité technique pour l'Environnement et le Développement.

Enfin, la troisième réunion a été consacrée à la préparation de la réunion de concertation des partenaires extérieurs du 5 au 7 mai 1997 ainsi que la redynamisation des activités du Conseil et ses organes subsidiaires.

Le CTED est présidé par le Secrétaire Général du MDRE et sa vice-présidence assurée par le Secrétaire Général du Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime. Il intervient à un niveau d'investigation technique et stratégique. Il comprend des membres venant de structures chargées de l'environnement et du développement, des représentants de populations, d'ONGs, du secteur privé et des agences de coopération.

Au niveau stratégique et décisionnel, le CTED constitue le cadre de concertation et de programmation pluridisciplinaire entre les différents opérateurs concernés par les problèmes d'environnement. Il suit l'exécution des programmes du Secrétariat Permanent, donne son avis technique préalable à l'exécution de tout projet susceptible d'avoir une activité génératrice de pollution ou de dégradation du milieu naturel et

présente à chaque réunion du CNED un programme d'actions. Le CTED s'est réuni pour la première fois le 15 février 1997.

Au niveau décentralisé, les Conseils Régionaux pour l'Environnement et le Développement (CRED) sont présidés par les Walis, le Secrétariat est assuré par les Délégués Régionaux du MDRE. Chaque CRED est constitué par l'ensemble des acteurs régionaux (populations, administrations, ONGs, secteur privé et partenaires au développement).

Les CREDs ont pour mandat de coordonner l'ensemble des actions envisagées en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles au niveau régional.

Jusqu'à présent, quatre conseils régionaux ont été officiellement installés et ont pu se réunir, il s'agit de ceux de l'Adrar, du Brakna, du Gorgol et du Guidimakha.

Au niveau décentralisé, le niveau opérationnel est animé par le Secrétariat Permanent (SP) du CNED dont la fonction est assurée par le Directeur de l'Environnement. Les tâches techniques confiées au Secrétariat Permanent du CNED sont, notamment :

- la préparation des rapports et des documents de concertation;
- le maintien du contact entre le niveau central et régional;
- la collecte et le traitement des informations ayant trait aux problèmes écologiques;
- le suivi de l'état de l'environnement;
- la mise à jour des programmes de travail liés à l'environnement;
- la liaison avec les différents départements ministériels;
- l'établissement de fiches pour les projets soumis aux études d'impact environnementales.

En 2001, le Gouvernement a mis en place grâce à la coopération avec la RFA à travers la GTZ un projet de conseil pour la mise en œuvre des conventions internationales (CCD et CBD).

Les objectifs visés par ce projet sont : l'amélioration du cadre institutionnel, du cadre juridique, de la circulation de l'information environnementale et de l'appui à la conception et mise en œuvre de projets et programmes environnementaux. La mise en œuvre de ces activités s'est faite en articulation avec l'Unité de coordination Agenda 21 installée avec l'appui du PNUD/UNSO et la Direction de l'Environnement qui abrite les coordinations du PAN/LCD et CBD.

De plus, le Gouvernement a pris l'initiative de faire un audit institutionnel au niveau du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement. Cet audit appuyé par la Banque Mondiale et l'OSS permettra d'améliorer le cadre institutionnel, notamment en ce qui concerne l'organe national de coordination de la CCD.

5. Cadre juridique et réglementaire cohérent et efficace

Au plan juridique, législatif et réglementaire en matière de protection de l'Environnement et des Ressources Naturelles, l'arsenal existant comporte :

La loi 97-06 du 20 janvier 1997 portant code de la chasse et la loi 97-07 du 20 janvier 1997 portant code Forestier ont été adoptées en 1997, pour tenir compte des dispositions de l'UNCCD en insistant sur la nécessité d'impliquer les populations dans la gestion des ressources naturelles afin de garantir leur durabilité. Les décrets d'application ont été élaborés et seront soumis au gouvernement pour adoption.

La loi cadre sur l'environnement : un texte a été adopté pour réglementer les activités ayant un impact sur l'environnement a été essentiellement au niveau des activités minières, de la recherche et l'exploitation des hydrocarbures et de la réglementation des activités industrielles. Un deuxième texte vient d'être adopté en septembre 2004 pour fixer la procédure d'adoption des études d'Impact Environnemental d'une façon générale. D'autres textes sont en cours d'adoption pour réglementer les pollutions, les nuisances et fixer les modalités de mise en place d'un fonds pour l'Environnement.

La loi N° 99.013 de Juillet 1997 portant code minier : réglemente l'exploitation minière et l'attribution de permis de recherche minière au niveau national son décret d'application concernant les aspects environnementaux de l'exploitation minière a été pris par le gouvernement en 2004.

L'ordonnance N°83.127 du 05 Juin 1983 portant réorganisation foncière et domaniale : Elle stipule en son article 9 que "les terres mortes" sont la propriété de l'Etat. Cette ordonnance ainsi que son décret d'application situent dans le domaine de l'Etat un potentiel foncier important qui est pour une grande part occupé par le pastoralisme. Il s'agit donc, d'un domaine nécessaire au développement du pastoralisme que le code pastoral aura à régir dans l'intérêt de la mobilité pastorale.

La loi N° 2000.044 de juillet 2000 portant code pastoral : s'intègre dans un objectif stratégique portant sur la préservation et la promotion du potentiel pastoral dans une dynamique d'ensemble du développement rural et cela sur la base des principes suivants : la préservation de la mobilité pastorale, la garantie aux éleveurs de l'accès libre aux ressources pastorales vitales et de leur utilisation, la prise en compte des intérêts pastoraux dans toute action d'aménagement impliquant l'espace pastoral, la constitution des espaces pastoraux protégés dans le sens d'un domaine public inaliénable et imprescriptible. Son décret d'application a été adopté par le Gouvernement en Avril 2004.

L'ordonnance 85-144 du 4 juillet 1985 portant code de l'eau et la circulaire N° 90-31 du 2 juillet 1990 conjointe du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de l'Hydraulique et de l'Energie. Cette ordonnance privilégie l'intégration dans le domaine public de toute ressource en eau susceptible d'engendrer une exploitation collective pour éviter tout monopole éventuel sur l'eau. Elle donne par contre peu de précision sur l'implication des populations dans la gestion des infrastructures en eau, ainsi que le secteur privé.

v) Processus participatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action, en particulier mécanismes associant la société civile, les organisations non gouvernementales et les associations locales

1. Participation effective des acteurs dans la définition des priorités nationales

Sur le plan institutionnel, les ONG nationales et les organisations communautaires de base sont représentées dans le groupe consultatif du PAN/LCD

dont les autres membres sont le CONACILSS, la DEAR, la DATAR et le représentant des bailleurs de fonds.

Ce groupe est consulté par la coordination nationale du PAN au cours de la mise en oeuvre de chaque phase d'activités du programme de travail, cinq sessions consultatives ont vu le jour depuis sa création par le comité technique environnement/développement .

Parmi les quatorze animateurs relais régionaux sélectionnés à la suite de l'atelier de formations organisé à Nouakchott, six ONG et une OCB ont été sélectionnées pour assurer l'animation régionale sur la lutte contre la désertification dans le cadre de l'esprit de la CCD.

Réalisation de la composante information sensibilisation communication

La concrétisation de cette composante a bénéficié du concours exemplaire de la société civile mauritanienne. En effet, la stratégie de communication élaborée par un Consultant National a été enrichie lors de sa validation par les différentes interventions des ONGs et OCB présentes.

Les concertations

Quatre types de concertation ont été organisés par la coordination du PAN/LCD. Il s'agit des concertations communales des concertations zonales de séminaires de partenariat ONG-OCB et secteur privé pour la lutte contre la désertification et de l'atelier de sensibilisation et de formation des communicateurs.

Les Concertations communales/Régionales

La coordination nationale du PAN a pu tenir des concertations décentralisées dans 90% des 216 communes du pays. Ces concertations ont permis aux populations de donner des réponses locales aux questions suivantes :

- Qu'est ce que la désertification (causes et conséquences) ?
- Comment a-t-on lutté contre la désertification dans votre localité ?
Quels résultats a-t-on obtenu ?
- Comment doit-on lutter contre la désertification ?
- Quelles sont les actions prioritaires en matière de lutte contre la désertification ?

Sept organisations de la société civile ont dirigé des concertations communales dans 6 Wilayas des 13 Wilayas du pays.

Les Concertations locales

Les résultats obtenus au niveau des concertations communales d'une part et la mise sur pied de schémas directeurs de plans locaux de lutte contre la désertification d'autre part ont amené la coordination nationale du PAN/LCD à organiser des rencontres zonales. Aussi, les Wilayas du pays ont été réparties entre quatre zones agro-écologiques.

Ces concertations ont été marquées par la participation active des ONGs nationales, des organisations communautaires de base, des élus locaux (Députés, Sénateurs, Maires), des femmes, des jeunes, des retraités et des organisations socio-professionnelles.

Les autorités administratives régionales, le secteur privé et les partenaires au développement opérant localement ont également participé aux travaux des concertations zonales.

Au cours des journées de réflexions, la société civile a pu contribuer à :

- L'analyse des expériences antérieures ou en cours en matière de lutte contre la désertification conduites localement ou sur le plan national (causes des échecs ou limites des résultats attendus, les raisons du succès constaté et identification des actions prioritaires qui doivent être prises en compte dans le cadre du PAN).
- Les structures du processus de mise en œuvre de la CCD aux différents niveaux (Etat, ONG, OCB).
- Les ressources financières
- Le suivi-évaluation.

Séminaire de Partenariat ONG-OCB et secteur privé pour la lutte contre la désertification

L'objectif était de préciser le positionnement des acteurs du monde des ONG-OCB et du secteur privé dans le domaine de la lutte contre la désertification.

Au cours des débats, les ONG-OCB et secteur privé ont identifié les domaines dans lesquels ils comptent agir en tant que partenaire de LCD ils ont posé les questions suivantes qui font quoi? quand? comment? avec qui? Les questions concernant essentiellement :

- L'identification des causes de la désertification.
- Le renforcement des capacités des organisations villageoises et communales en vue de leur permettre de proposer, elles mêmes, des cadres de travail appropriés pour lutter contre la désertification à travers le PAN/LCD.
- Le développement des possibilités de concertations entre les populations, ONG, OCB, secteur privé, structures techniques à tous les niveaux : Village, Commune, Moughataa, Wilaya et Nation.
- L'association à chaque niveau de tous les partenaires au développement dans le processus d'élaboration de mise en œuvre et de suivi des actions de développement et de LCD.
- Mise en place d'un système de circulation fluide de l'information entre la base (village/commune) et le sommet (national).
- Les aspects de financement des actions de lutte contre la désertification.

Atelier de formation, de sensibilisation et des communications nationales

La tenue de cet atelier visait à sensibiliser les spécialistes de la communication sur l'opportunité qu'offre la CCD pour lutter contre la désertification dans le pays d'une part et le renforcement de l'implication effective des communications dans l'ensemble des phases de l'élaboration du PAN/LCD d'autre part. Les bénéficiaires de cette formation étaient des cadres issus de la Radio Mauritanie, de la TVM, de la presse écrite (publique et privée) et de leaders d'opinion.

La société civile a également bénéficié de cette formation pour consolider ses acquis dans le domaine de la sensibilisation et de tisser un lien de partenariat avec la sphère des médias et des arts dans le domaine de LCD.

Elaboration des Etudes thématiques

L'application des différentes facettes possibles du phénomène de la désertification en Mauritanie fut à la base de cette activité, qui fut confiée au secteur de la recherche et de la consultation. Les études thématiques réalisées ont abordé :

- l'analyse de l'expérience acquise par la Mauritanie dans le domaine de la LCD en insistant sur les portes et les limites des actions engagées.
- la détermination des cadres juridiques et institutionnels, ainsi que le partenariat nécessaire pour la mise en œuvre du PAN en Mauritanie.
- l'élaboration d'axes de travail pour l'accomplissement d'une véritable politique de mobilisation des ressources hydrauliques au service de la LCD.
- l'instauration de mécanismes indicateurs de suivi-évaluation du processus PAN/LCD.

A ces travaux s'ajoute la réalisation des études concernant le Fonds National pour l'Environnement et celles abordant les questions de sources de financement.

Au terme de cette partie, il devient légitime de dire que la démarche entreprise pour la réalisation des différentes activités des phases antérieures était participative mobilisatrice de l'ensemble des forces vives du pays et plus particulièrement celles de la société civile.

Les Composantes du PAN/LCD

Le processus préparatif du PAN/LCD en Mauritanie, qui s'est exécuté, comportait les trois composantes suivantes :

Composante institutionnelle

Au sein de cette composante, on visait :

- L'installation d'un organe opérationnel léger ;
- La création d'un groupe de travail pluridisciplinaire interministériel ouvert à la société civile et aux partenaires de coopération ;
- La mise en place des relais régionaux ;
- Le renforcement des capacités de l'organe opérationnel et des relais décentralisés.

Composante information-sensibilisation-communication

Cette deuxième composante du programme s'attachait à la concrétisation de la dimension information, sensibilisation et communication à partir de l'élaboration et de l'application d'une stratégie de communication, qui comprenait :

- les activités de lancement de la consultation
- les activités de validation de la stratégie et de sa mise en œuvre

Composante de la tenue des concertations et de l'élaboration des études thématiques

Cette composante du programme visait :

- ✓ l'organisation des concertations décentralisées ;
- ✓ l'organisation des concertations des partenaires de coopération ;
- ✓ l'organisation des concertations par catégorie d'acteurs ;

- ✓ la réalisation d'études thématiques.

Sensibilisation

Les ONGs ont mené de vastes campagnes d'information, de formation et de sensibilisation dans le domaine de la lutte contre la désertification. Aussi, les ONGs ont profité de la semaine de l'arbre (1-7 Août), de la journée mondiale de l'environnement (5 juin) et de la journée mondiale de lutte contre la désertification pour mieux faire comprendre les causes, ainsi que les effets de la désertification, de la sécheresse et les objectifs de la CCD. Les ONGs ont aussi saisi ces occasions pour entreprendre des actions de mobilisations du grand public pour le reboisement et l'assainissement.

Forum des ONGs nationales

En organisant un forum sur la CCD, les ONGs ont stimulé l'émergence d'un esprit de partenariat non négligeable dans le domaine de la lutte contre la désertification. Au cours de cette rencontre, la présentation des thèmes traitant le contenu de la convention l'importance du développement participatif dans les étapes de l'élaboration du PAN/LCD a provoqué chez les participants un véritable engouement pour la mise en œuvre de la LCD en Mauritanie.

vi) Processus consultatif à l'appui de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'action nationaux et des accords de partenariat avec les pays développés parties et les autres entités intéressées, en particulier mobilisation et coordination de ressources tant nationales qu'internationales

Le déclenchement du processus préparatif du PAN en Mauritanie a vu le jour grâce à la mise sur pied du mémorandum d'accord concernant les modalités d'exécution de son soutien initial. Cet accord de coopération conclu avec le PNUD/UNSO en 1996 a mobilisé une somme de 268.000 \$ USA pour assurer :

- L'identification des programmes prioritaires, du rôle et des responsabilités des diverses parties prenantes et l'établissement de formules de partenariat ;
- Le renforcement institutionnel du point focal du gouvernement pour appuyer le processus PAN/LCD ;
- Le renforcement des capacités des ONGs et des organisations communautaires (OC) de manière à ce qu'elles puissent participer pleinement au processus PAN.

Un projet d'appui institutionnel préparatoire a été financé par le PNUE et l'UNSO. L'équipe de ce projet a été le noyau autour duquel le secrétariat permanent s'appuyait pour préparer les réunions du CNED et servir de courroie de transmission entre les différents niveaux.

Pour assurer le suivi et l'évaluation des activités, il est mis en place une base de données devant alimenter et aider à la rédaction des bulletins d'information destinés aux différents acteurs membres du CNED, notamment ceux participant à la mise en œuvre de la CCD.

Aucun accord de partenariat n'a été conclu parce que celui-ci est sujet à l'organisation d'une Table Ronde avec les partenaires au développement, qui malheureusement n'a pas encore eu lieu.

1. Soutien effectif des partenaires internationaux en vue d'une coopération

Approximativement, il y a 37 partenaires au développement qui ont appuyé le processus du PAN.

Au cours des dernières années, la philosophie de la plupart des partenaires internationaux a profondément changé. Il y a eu un nouveau paradigme, à savoir : la lutte contre la pauvreté. Ceci a amené certains partenaires au développement à diminuer leurs interventions au niveau du secteur vert. Un tel processus a considérablement freiné la mise en œuvre et l'élaboration du PAN dans différents secteurs. De plus, le travail de coordination est devenu de plus en plus complexe dû aux exigences diversifiées des différents partenaires.

La Mauritanie a essayé de pallier cette situation en intégrant le PAN et le PANE dans le CSLP. La lutte contre la désertification et la lutte contre la pauvreté sont directement liées. La désertification est bien souvent l'origine de la pauvreté et vice versa. Une population en dessous du seuil de pauvreté peut difficilement combattre le phénomène de la désertification. D'un autre côté, différents partenaires au développement ont repris cette stratégie et ont commencé à travers le CSLP à reconsidérer cette dimension. Il va de soi que le PAN/PANE ont été élaborés en prenant en considération ce changement de paradigme dans le but d'une meilleure coordination entre les différents acteurs concernés.

2. Le Degré de participation des partenaires internationaux et processus informel de concertation et d'harmonisation des actions entre pays partenaires mis en place et fonctionnel

Plusieurs initiatives prometteuses ont été mises en place, notamment entre le PNUD et la RFA et entre la Banque Mondiale et la RFA et l'OSS. Ceci concerne l'appui à l'amélioration des conditions cadres (institutionnel et juridique), mais aussi des différents projets sur le terrain. A titre d'exemple, le projet PGRNP financé par la Banque Mondiale, le projet GIRNEM et le projet PAC tous deux de la RFA ont fait un protocole d'accord afin de lier la gestion des ressources naturelles (GIRNEM et PGRNP), la décentralisation et l'appui aux collectivités locales (PAC) dans le Hodh Elgharbi. De plus, le PNUD à travers Capacité 21 et projet Synergie CCD/CBD financé par la GTZ essayent d'appuyer conjointement les initiatives de la Mauritanie pour l'aboutissement de l'élaboration du processus PAN et sa mise en œuvre avec les partenaires au développement, comme :

- Banque Mondiale (PDIAIM)
- Banque Mondiale (PDRC)
- FAO/Région Wallonne de Belgique (CVN) et autres projets.

vii) Mesures prises ou prévues dans le cadre des programmes d'action nationaux, notamment pour améliorer le climat économique, pour protéger les ressources naturelles et favoriser leur utilisation durable, pour remettre en état les terres dégradées, pour développer la connaissance du phénomène de la désertification et de sa maîtrise et pour surveiller et évaluer la désertification et la sécheresse

1. Diagnostic adéquat des expériences passées

L'expérience mauritanienne en matière de lutte contre la désertification est riche et variée. Celle-ci a donné lieu à un ensemble de projets directement ou indirectement

liés à la lutte contre la désertification ou à l'atténuation des effets de la sécheresse. Pour être bref, voici quelques exemples :

Le Projet Ceinture Verte

C'est l'un des tous premiers projets de reboisement exécuté en Mauritanie. Ce projet avait pour double objectif de protéger la ville de Nouakchott contre l'ensablement et d'offrir du travail aux populations rurales les plus démunies, nouvellement installées à Nouakchott et victimes de l'exode rural.

Le Projet de stabilisation et de fixation des dunes

Ce projet s'est inscrit dans la continuité du projet précédent. Son objectif était la fixation et la stabilisation d'un certain nombre de sites essentiellement en milieu rural grâce à des formations végétales beaucoup plus abondantes dans l'écosystème sahélien mauritanien et sur la base d'une technique beaucoup plus simple que dans le cas précédent. Il eut le mérite d'amorcer l'approche participative en milieu rural.

Le Projet de Lutte Contre l'Ensablement et la Mise en Valeur Agro-Sylvo-Pastorale (PLEMVASP).

Ce projet comportait les mesures de prévention, de régénération et de développement. Il a permis de développer des techniques très simples et rapides de plantation, de coupes et de régénération, notamment d'espèces locales. Il a aussi été l'occasion de développer des approches participatives, qui responsabilisaient plus les populations locales dans la gestion et l'appropriation de leurs terroirs. Des actions de conservation des sols, des eaux, des forêts ou encore des pâturages ont été réalisées au profit de communautés rurales dans un objectif de lutte contre la pauvreté. C'est dans ce cadre que 277 diguettes en terre et 3420 ha aménagés.

Le Projet Pôles Verts

Ce projet avait pour objectif de restaurer des milieux naturels en milieu sahélien. Quatorze sites ont été ciblés par ce projet, sites répartis en majorité dans le Brakna mais aussi dans le Guidimakha et le Gorgol.

Le Projet Oasis

Le principal objectif de ce projet est la protection et le développement de l'Agriculture en milieu oasien. D'autre part, ce projet a entrepris de nombreuses activités de replantation dans le but de fixer les dunes pour la réhabilitation des palmeraies.

Le Projet de Ceinture Verte de Kaédi

Projet réalisé pour la protection de l'aéroport et de l'agglomération de Kaédi. Il s'est traduit par la mise en défens de 1200 ha et la replantation d'une superficie équivalente.

Le Projet de reboisement Villageois

Il s'agit de deux projets exécutés entre 1992 et 1997 et ont permis la plantation de 1634 ha.

Le Projet de Gestion Intégré des Ressources Naturelles de l'Est Mauritanien (GIRNEM)

Ce projet a été d'abord l'occasion de tester sous forme d'un projet pilote l'une des premières expériences de la méthode d'autogestion des terroirs. Ce projet s'est attelé à travers une approche écosystémique à aider les populations rurales de l'Est mauritanien à une meilleure valorisation des potentialités de leur milieu naturel. Sa dernière phase,

qui vient de commencer cette année, est centralisée autour de la problématique de l'élevage.

Le Projet Barrière Verte du Trarza

Ce projet a permis la fixation de 600 ha de dunes vives pour les besoins de protection de périmètres irrigués dans le Trarza.

Le Projet de Protection de la Forêt de Gani

Ce projet a permis la mise en défens, au moyen d'une barrière en grillage, de 2200 ha que couvre la forêt de Gani. La confection et l'installation des clôtures ont été réalisées par les coopératives locales.

Le Projet de Gestion des Ressources Naturelles Forestières (PGRNF)

Ce projet a permis une meilleure connaissance de la filière de charbon de bois, la réalisation de travaux d'inventaires des forêts classées de Gani et de Diorbivol, ainsi que la formulation de stratégies et schémas d'aménagement des forêts classées.

Le Projet Foyers Améliorés

Ce projet comportait deux volets : un volet sensibilisation, animation et vulgarisation et un volet recherche, développement et formation des artisans. Ce projet, qui a été très apprécié par la majorité des bénéficiaires, a permis le placement de 27.000 foyers et la formation de 250 artisans.

Le Programme d'Énergie Domestique au Sahel (PED Sahel)

C'est un programme régional, qui vise à aider à la mise en œuvre de la stratégie de l'énergie domestique en prenant en charge les actions suivantes : (i) réaliser les actions de communication trans-sectorielle et la sensibilisation des décideurs ; (ii) contribuer à l'évaluation rétrospective des actions passées et au diagnostic de la situation actuelle ; (iii) constituer une banque de données sur les énergies domestiques et rendre les données facilement accessibles ; (iv) appuyer les ONGs et les médias dans les actions de communication et de sensibilisation.

Le Projet de Gestion des Ressources Naturelles en Zones Pluviales (PGRNP)

C'est un programme décentralisé visant la promotion du développement intégré dans un cadre participatif. Il comporte plusieurs volets étroitement liés à la lutte contre la désertification, à savoir : (i) fixation de 600 ha d'espaces dunaires ; (ii) promotion de l'agro-foresterie et lutte contre l'utilisation du bois et charbon de bois.

Le Programme de développement communautaire

Il comporte de nombreux volets : fixation des dunes, reboisement, aménagements hydrauliques, amélioration des infrastructures sociales, etc.

Le Programme Changements Climatiques

Il s'agit d'un programme régional, qui a entrepris l'inventaire des émissions de gaz à effets de serre et l'établissement d'une monographie couvrant les domaines de l'énergie, la foresterie, l'industrie, l'agriculture et les déchets urbains.

Le Programme Biodiversité Mauritanie-Sénégal

C'est un programme régional, qui vise à réhabiliter les terres dégradées de la vallée du Fleuve Sénégal, à mieux mettre en valeur les sols de cette région, à préserver la biodiversité et à établir des plans d'aménagements adaptés à chaque type d'écosystème.

Le Programme de Développement Intégré de l'Agriculture Irriguée en Mauritanie

Ce programme concerne le crédit agricole, la diversification des spéculations, la recherche sur la performance des espèces locales et la lutte contre la dégradation de l'environnement dans la vallée du fleuve Sénégal.

Le projet Synergie des conventions environnementales

Ce projet travaille sur quatre axes majeurs : institutionnel, législatif et réglementaire, information environnementale et conception de projets et programmes conformément à l'esprit des conventions environnementales (CCD, CBD, CCC, etc.). Le projet a déjà engagé un important travail de collecte sur la législation environnementale en Mauritanie et a contribué à l'élaboration de textes réglementaires.

2. Programmes techniques et projets fonctionnels intégrés mis en place pour combattre la désertification

Les principaux programmes et projets actuellement en cours pour lutter contre la désertification sont :

- Projet Ceinture Verte
- Projet Développement Durable des Oasis
- Projet de Reboisement Villageois
- Programme d'Énergie Domestique au Sahel (PED Sahel)
- Projet de Développement Rural Communautaire (PDRC)
- Programme Changements Climatiques (CC)
- Projet Biodiversité Mauritanie/Sénégal
- Programme de Développement Intégré de l'Agriculture Irriguée en Mauritanie (PDIAIM)
- Projet d'Appui au Développement d'Élevage (PADEL)
- Projet de Réhabilitation d'un Espace dégradé à Bareina
- Projet de Régénération des Gommeraias en Mauritanie
- Projet de Réhabilitation du Couvert Végétal en Inchiri
- Projet Reboisement de Nouakchott
- Projet Régénération des Gommeraias à Awker
- Projet PASK
- Programme de reboisement (vivre contre travail) du PAM
- Projet Foyers Améliorés (BCI).

3. Programmes d'action mis en œuvre dans les domaines prioritaires identifiés par la Convention

Un certain nombre d'études ayant pour objectif commun la définition d'une stratégie nationale de mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre effective des actions prioritaires définies par le PAN seront entreprises par des experts nationaux appuyés si nécessaires par une expertise extérieure à court terme. Elles porteront sur :

- La meilleure connaissance du profil des donateurs présents et potentiels intéressés par les questions relatives à la mise en œuvre de la CCD en Mauritanie, y compris les instruments et les mécanismes de financement auxquels ces institutions ont recours, la consistance de la nature de leur porte feuille et leurs projets, ainsi que la complémentarité des opérations qu'ils financent avec les objectifs et les actions prioritaires définies par le PAN (y compris tous les projets ou programmes pertinents financés par un donateur bilatéral ou multilatéral) ;

- L'identification des sources de financements décentralisés non publiques (ONG, fondation, communautés de base, donateurs privés) qui investissent dans les domaines liés ou proches des objectifs et activités prioritaires définis par le PAN/LCD ;
- L'identification de l'interface existant entre les axes principaux du PAN/LCD et les thèmes focaux pertinents autour desquels s'articulent les mandats de certaines institutions financières bilatérales ou multilatérales et les conventions internationales relatives à l'Environnement (en particulier le Fonds Mondial pour l'Environnement), la Biodiversité ou les Changements Climatiques ;
- L'organisation et l'institutionnalisation d'un processus de concertation entre tous les acteurs nationaux et les partenaires au développement s'intéressant aux questions liées à la lutte contre la désertification et à une meilleure gestion des ressources naturelles en vue de définir progressivement des stratégies et des approches opérationnelles harmonisés dans le secteur.

Ce processus devait également contribuer à faire ressortir le gap existant entre les objectifs et les activités prioritaires prévues par le PAN/LCD et des opérations en cours ou prévues sur le terrain. L'identification collective de ces gaps devrait à son tour susciter l'intérêt d'un certain nombre de partenaires au développement.

4. Efficacité des mesures et renforcement des capacités locales

Le projet appui institutionnel pour l'élaboration et la mise en œuvre du Programme multisectoriel de lutte contre la désertification (PMLCD) a élaboré le PMLCD, mis en place les institutions du CNED et élaboré la législation (Code Forêts/Chasse ; Loi Cadre sur l'Environnement, etc.). Il a aussi contribué à l'élaboration de la Stratégie Nationale de Conservation, qui est étroitement articulée avec le PMLCD. Enfin, il a largement contribué au renforcement des capacités des structures en charge de la lutte contre la désertification et la gestion de l'environnement (DPN).

viii) Ressources financières allouées au titre du budget national pour appuyer la mise en œuvre de la Convention et aide financière et coopération technique, y compris leurs apports. Procédures utilisées pour définir les besoins, les domaines de financement et fixer l'ordre de priorité

Le Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification n'étant pas encore adopté par le gouvernement, son financement sera assuré par le secteur public, le secteur privé et des sources extérieures. La participation du secteur public, à travers la planification faite annuellement par le Ministère des Affaires Economiques et du Développement, serait la principale source de financement assurée dans le cadre du budget consolidé d'investissement annuel (BCI). Celui-ci s'inscrit dans le cadre d'une programmation triennale glissante dont l'horizon a tendance à s'élargir pour couvrir cinq années.

Le gouvernement autorise à partir du 31 juillet de chaque année, les inscriptions de projets ayant des fiches techniques et financières et ayant un financement acquis ou un engagement formel d'un bailleur de fonds et dont l'étude de faisabilité est prouvée. Les projets et programmes issus du PAN s'inscrivent dans cette logique.

1. Mécanismes financiers adoptés

Le gouvernement mauritanien a entrepris la mise en place d'un fonds national de lutte contre la désertification sur un financement du PNUD/UNSO pour une enveloppe de 30.000 \$ USA. Ce fonds dont l'étude est disponible et constituera un mécanisme vers lequel convergent certaines ressources mobilisées au niveau national et intéressant la lutte contre la désertification, notamment les dons, legs, financements intérieurs ou extérieurs.

C'est dans cette optique que la politique de développement économique telle que définie par le Gouvernement dans le cadre des programmes d'ajustement structurels a pour objectifs généraux d'encourager l'initiative privée et de redéployer l'intervention de l'Etat en s'appuyant sur l'action participative des populations.

Les populations, ainsi que les ONGs seraient représentées au niveau des structures du Fonds National pour la Désertification en cours d'installation, notamment au niveau décisionnel.

Dans l'esprit de la décentralisation et du désengagement de l'Etat, les différents programmes et projets doivent être de plus en plus élaborés et exécutés par la société civile dans le sens large du terme. Malheureusement, rares sont les communes, ONGs nationales ou organisations socioprofessionnelles capables d'élaborer des requêtes et d'avoir une capacité d'absorption correcte des fonds mis à disposition. Pour parer à cette situation, il faudra que :

- la formation et l'organisation des acteurs de la société civile soient renforcées ;
- les critères des différents bailleurs de fonds soient repensés (en se posant la question : est ce que dans le cadre de la coopération bilatérale, il est toujours d'actualité de travailler et discuter uniquement des requêtes formulées par les différents gouvernements ? Ne faut – il pas, à ce niveau, impliquer la société civile ?).

Dans ce contexte, la Mauritanie a prôné la constitution de comités de pilotage au niveau des projets de développement pour améliorer la gestion et la planification des actions. Dans un tel cadre, les différents acteurs de la société civile sont représentés et acquièrent non seulement des expériences au niveau de la gestion et la planification des projets et programmes, mais aussi l'expérience au niveau des exigences et critères des différents bailleurs de fonds. De plus, l'Etat et la société civile expérimentent et perfectionnent leur nouveau rôle dans le cadre du principe subsidiaire et du désengagement.

2. Financement du PAN/LCD

Les sources potentielles du financement du PAN/LCD sont :

- L'Etat dans le cadre du budget consolidé d'investissements (BCI).
- Les Sociétés Parapubliques telles que la SNIM, SONELEC, MAURITEL, SMCP, SOMAGAZ, Port Autonome de Nouakchott, Port Autonome de Nouadhibou, etc.
- Les Mutuelles de financement telles que l'UNCACEM, l'ACMPE, etc.
- Les Entreprises du secteur privé telles que : MAOA, BSA, CGEM, etc.
- Les ONGs nationales à travers des financements extérieurs
- Les ONGs internationales telles que : CARITAS, FLM, WORD VISION, OXFAM, etc.
- Les Sources Multilatérales telles que : FAO, PNUD, BM, UICN, TRIPLE AID, FADES, UNSO, PNUE, GEF, FFEM, BAD, PAM, FNUE, ONUDI, UE, etc.

- Les Sources Bilatérales telles que : GTZ/KFW, USAID, Coopération Espagnole, Coopération Italienne, Coopération Française, etc.

Ces financements une fois mobilisés seront versés dans le Fonds National pour la Désertification.

3. Coopération technique mise en place

Au niveau du Département chargé du Développement Rural et de l'Environnement, les approches en matière de développement ont passé d'une approche sectorielle vers une approche multisectorielle prenant en compte la nécessité d'un développement durable. Dans ce cadre, le PAN/LCD et le PANE qui intègrent dans leurs activités des problèmes liés à la production, la protection, le législatif, le réglementaire, la formation/recherche, le suivi-évaluation et l'institutionnel nécessiteront une assistance technique de nos partenaires au développement que le Département Technique traduit à travers l'élaboration et l'envoi de requêtes.

IX) EXAMEN DES REPERES ET INDICATEURS UTILISES POUR MESURER LES PROGRES ACCOMPLIS ET EVALUATION DE CEUX-CI

1. Mécanismes opérationnels de surveillance et d'évaluation

Suivi du processus et de la dynamique de dégradation des terres

Il n'existe pas encore de système d'information environnemental (SIE) individualisé en tant que tel en Mauritanie. Plusieurs structures parmi celles travaillant dans le domaine de la désertification ou l'atténuation des effets de la sécheresse ont monté des mécanismes de suivi sur des aspects spécifiques. Dans ce cadre, on peut trouver au niveau de la Direction de l'Environnement une base de données sur les projets de lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles. La Direction de l'Environnement possède des sites de suivi des effets de la désertification financés par ROSELT.

Une autre base de données existe au niveau de la Direction de l'Agriculture sur les statistiques agricoles.

Le Parc National du Diawling possède également une base de données sur le suivi écologique de son site. Cette base de données contient des informations relatives à la situation de la végétation, la qualité et le niveau de l'eau, le suivi ichtyologique et le suivi ornithologique.

Il existe au niveau du MDRE une Direction chargée du suivi et évaluation, mais celle-ci traite peu ou pas du tout des informations relatives au suivi de processus et de la dynamique de la dégradation des terres.

Toutes les initiatives ont été montées avec, le plus souvent, une faible concertation entre les structures membres du CNED.

Le PANE, dans le cadre de sa stratégie nationale de l'Environnement et de Développement Durable, retient comme axe stratégique la gestion de l'environnement local et global conformément aux engagements pris par la Mauritanie dans le cadre des conventions internationales.

Mesures prises sur le terrain pour évaluer le rythme de la dégradation des ressources

L'évaluation sur le terrain du rythme de dégradation des terres est effectuée par les Délégations Régionales du MDRE. Cette évaluation se fait par observation visuelle des sites dégradés effectuée à l'occasion du programme national de reboisement et de lutte contre la désertification.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PAN, l'Unité de Coordination de ce programme, en collaboration avec le Comité Permanent, envisage la mise en place d'un SIE. La collecte des données est envisagée à partir des missions de courtes durées dans les zones d'intervention des programmes. Cette collecte sera renforcée par les données puisées à partir des rapports reçus des acteurs sur le terrain. Dans ce cadre, une harmonisation des initiatives entreprises par les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre est indispensable. Cette harmonisation concernerait non seulement les données reçues, mais aussi les systèmes de suivi de chaque partenaire qu'il soit au niveau central ou local.

Dans quelles proportions la dégradation des ressources peut-elle être attribuée à la sécheresse ou aux changements climatiques?

En l'absence d'un programme de suivi bien élaboré, il est difficile de faire la part des choses. Cependant, on peut noter que les causes de la désertification en Mauritanie sont plus attribuées aux activités anthropiques qu'aux effets des changements climatiques. La sécheresse qui a sévi dans les pays du Sahel en général et en Mauritanie en particulier a été plutôt décrite comme phénomène péjorant la désertification.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention des nations unies sur les changements climatiques, les résultats des études issues de la communication nationale initiale ont permis d'identifier les secteurs vulnérables aux changements climatiques et leurs liens avec les conditions de vie des populations pauvres en général et du monde rural en particulier. Ces principaux résultats indiquent une forte vulnérabilité liée, entre autre, à :

- La forte dégradation des terres cultivables ;
- La dégradation des pâturages et la perte du cheptel ;
- La dégradation, voire la disparition des forêts ;
- Le risque élevé de rupture du cordon dunaire littoral ;
- La diminution des ressources en eau.

Mécanismes d'alerte rapide mis en place pour atténuer les effets de la sécheresse et de la désertification

De tels mécanismes n'existent pas en Mauritanie. Le seul cadre de référence global en matière de politique environnementale est le Plan Directeur de Lutte Contre la Désertification, qui a été élaboré en 1987 sur la base d'une stratégie régionale de lutte contre la désertification adoptée par le CILSS en 1984. Le Plan Directeur de Lutte Contre la Désertification vise trois objectifs, à savoir : contribuer à la garantie de la sécurité alimentaire par le développement des niveaux de productions nationales, maintenir les populations rurales sur leurs terres, restaurer les milieux naturels et gérer rationnellement les ressources naturelles. Ce Plan Directeur a été traduit en Programme Multisectoriel de Lutte contre la Désertification. Des programmes régionaux de lutte contre la désertification ont été élaborés sur la base de ces documents. Les thèmes prioritaires qui y sont inscrits sont la filière bois de feu et énergie, conservation des

écosystèmes forestiers, foresterie et utilisation des terres, intégration à l'économie agricole et les institutions.

Notons, par ailleurs, que dans le cadre du suivi de la sécurité alimentaire mis en place par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire, il existe un dispositif d'alerte précoce destiné à localiser les zones de famine et de faible niveau de production.

Résultats obtenus à travers le dispositif de système d'alerte rapide

En l'absence de mécanisme d'alerte rapide pour atténuer les effets de la sécheresse et de la désertification, la Mauritanie dispose comme indiqué plus haut d'un cadre stratégique global dénommé Plan Directeur de Lutte Contre la Désertification (PDLCD). La préparation de ce Plan Directeur de Lutte Contre la Désertification, suivi de l'élaboration d'un Programme Multisectoriel de Lutte Contre la Désertification (PMLCD) a permis une articulation de programmes existants. C'est ainsi qu'il a servi de cadre de cohérence et de coordination pour de nombreux projets de lutte contre la désertification et de gestions des ressources naturelles et de l'environnement. Cette préparation du cadre stratégique constituée par le PDLCD/PMLCD n'a, cependant, pas été intégrée dans le cadre d'un processus participatif et itératif tel que le suggère la CCD.

Depuis 1992, l'intervention du gouvernement mauritanien, avec l'appui de ses partenaires extérieurs, a permis diverses réformes caractérisées par l'entrée en jeu de la CCD et la prise en compte par la Communauté internationale de l'enjeu environnemental.

Une première génération de projets et programmes a été entreprise s'inscrivant dans un cadre stratégique de lutte contre la désertification inspiré du PMLCD. Ces projets qui se distinguent par leur caractère intégré et multisectoriel sont soutenus par un groupe de partenaires tels que le PNUD, le PNUE, la FAO...

Une deuxième génération de projets et programmes comprenant une dimension environnementale significative a prévalu depuis le sommet de Rio de Janeiro et se compose du PANE, Agenda 21 et Sahel 21. Ces projets sont financés par l'Agence Française de Développement et le Fonds pour l'Environnement Mondial.

Une troisième génération de projets orientée vers la lutte contre la pauvreté ou le développement durable comme axe stratégique d'intervention a vu le jour avec une participation des acteurs tels prévus par la CCD. Cet axe d'intervention inclut l'approche dite de terroir où les populations cibles sont au premier rang de la décision. Cette approche a été accompagnée par la RFA, le PNUE et la Banque Mondiale à travers le financement des projets suivants : Gestion Intégrée des Ressources Naturelles de l'Est Mauritanien (GIRNEM), Projet Gestion des Ressources Naturelles de la zone Pluviale (PGRNP), Projet de Développement Intégré de l'Agriculture Irriguée en Mauritanie (PDIAIM), Projet Biodiversité Mauritanie/Sénégal, Projet Synergie CCD/CBD, etc.

Mesures prises pour harmoniser les mécanismes et les systèmes existants

La Mauritanie a élaboré et validé son Plan d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (PANE), qui constitue son cadre général de politique environnementale. Le PANE a pour objectifs, conformément aux recommandations de l'agenda 21, de mettre en place un cadre global de gestion et de protection de l'environnement. A ce titre, il a défini cinq axes stratégiques, à savoir :

- Se donner les moyens institutionnels et politiques pour gérer efficacement l'environnement et les ressources naturelles ;

- Favoriser l'accès durable aux services de base ;
- Favoriser la gestion intégrée et l'utilisation efficiente des ressources naturelles ;
- Gérer l'environnement local et global conformément aux engagements pris dans le cadre des conventions internationales ;
- Prévoir des mécanismes de financement de la stratégie de développement durable.

Cette stratégie place l'être humain au centre de la décision, avec comme priorité la satisfaction des besoins des groupes les plus pauvres et les plus marginalisés. Elle entend aussi établir un consensus sur une vision commune du développement durable du pays à long terme, à travers une approche stratégique intégrant à la fois les dimensions sociales, économiques et environnementales. Elle définit, enfin, les grands axes prioritaires sur lesquels doit se concentrer l'action pour que le développement du pays puisse être durable.

2. Activités scientifiques et techniques de lutte contre la désertification

Activités scientifiques et techniques liées à la lutte contre la désertification et l'atténuation des effets de la sécheresse identifiées dans le cadre du PAN

Trois types d'activités sont inscrits dans le PAN :

1°) Actions urgentes :

- Synthèse et évaluation des actions entreprises dans le passé pour la lutte contre la désertification ;
- Résultats du PLMCD à travers l'exécution de projets comprenant une dimension environnementale significative (projets : Ozone, Alizé et PFIE) ;
- Elaboration de programmes techniques et projets fonctionnels intégrés de lutte contre la désertification.

2°) Actions à moyen et long termes

- Renforcement des capacités nationales et locales de lutte contre la désertification ;
- Exécution de programmes techniques et projets fonctionnels intégrés de lutte contre la désertification.

3°) Actions exécutées conformément aux domaines prioritaires prévus par la convention

- Mesures législatives et réglementaires (loi cadre pour l'Environnement, code pastoral, code forestier, etc.) ;
- Mesures institutionnelles (Etude Institutionnelle, OSS/Projet Synergie) ;
- Recherche (ROSELT/OSS/RIM/CILSS) ;
- Mesures Economiques (CSLP et cadre de lutte contre la pauvreté) ;
- Efficacité des mesures de renforcement des capacités locales.

Activités scientifiques et techniques de lutte contre la désertification examinées en vue de déterminer leur conformité avec les principes de la Convention

Plusieurs activités techniques et scientifiques ont été examinées par la cellule nationale du PAN/LCD. Elles ont fait l'objet d'un projet dans le cadre de la coopération avec l'Observatoire du Sahel et du Sahara (OSS). Ce qui a permis à la Mauritanie de mettre en place un système de suivi écologique à long terme au niveau de trois zones tests : Nouakchott, Boutilimitt et le Parc National du Banc d'Arguin. Le suivi écologique concerne les repères et indicateurs relatifs à la lutte contre la désertification et la sécheresse. La collecte et le traitement des données, ainsi que leur analyse se font en étroite collaboration avec les institutions de recherche (Université de Nouakchott, Faculté des Sciences et Techniques, Ecole Normale Supérieure, Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricoles, Direction de la Recherche, de

la Formation et de la Vulgarisation, Direction de l'Environnement, etc.). Une nouvelle initiative est en train d'être analysée à travers le réseau thématique constitué par la GTZ sur le développement rural et l'environnement au Maghreb.

Propositions visant à intégrer la communauté scientifique et technique dans le processus du PAN

Dans le cadre de son Plan d'Action issu de la stratégie nationale de l'Environnement et le Développement Durable en Mauritanie, le PANE fixe comme objectif la protection de l'environnement planétaire global à travers, entre autre, le renforcement des capacités de la recherche du pays par l'identification, l'analyse et le suivi des facteurs, qui contribuent à la sécheresse et à la désertification. Cet objectif sera réalisé tel que défini par le PANE à travers la mise en place d'un cadre de concertation permanent entre les acteurs de la recherche scientifique, les bénéficiaires et les décideurs politiques.

Il faudrait noter que l'implication de la communauté scientifique a été une des lacunes du processus d'élaboration du PAN. Néanmoins, tous les départements ministériels concernés par les problèmes de la désertification ont été impliqués dans le processus d'élaboration du PAN/LCD.

Dispositions prises pour adapter les activités scientifiques et techniques en cours au processus relatif au PAN

Les activités scientifiques et techniques menées au niveau de la Mauritanie sont exécutées de manière isolée sans coordination avec la Cellule du PAN/LCD. De nos jours, seules les activités fournies par les projets donnent des indications, du reste, peu précises sur la désertification. Mais, il convient de souligner que tous les projets de lutte contre la désertification s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification.

A travers le suivi écologique à long terme, il serait possible de poser les premiers jalons d'une adaptation des activités scientifiques et techniques au processus du PAN/LCD.

3. Mise en œuvre des recommandations du Comité de la science et de la technologie

Leçons tirées de la mise en œuvre des recommandations du Comité de la science et de la technologie

Des discussions sont en cours avec l'Observatoire du Sahel et du Sahara pour identifier des repères et indicateurs. Par ailleurs, un système de suivi du climat est mis en place par le CILSS à travers les services nationaux d'AGRHYMET. Ces services fournissent des bulletins décennaires distribués aux services gouvernementaux compétents, aux organisations internationales (PNUD, FAO, etc.) et aux ONGs. Ce bulletin décennaire fait une analyse de la pluviométrie, de la situation des cultures, de la situation des pâturages, de la santé animale, de la situation hydrologique et de la situation acridienne. Il contient également des conseils pour les paysans, par exemple l'annonce de la date de semis des cultures sous pluies.

Un Groupe de Travail Spécialisé (GTS) est formé. Ce groupe est composé des représentants des différentes Directions Centrales (Agriculture, Elevage,

Recherche/Formation et Vulgarisation et des Politiques de Suivi/Evaluation) et la Radio Rurale est chargé de faire les analyses.

Une base de données renfermant les données climatiques est aussi disponible au niveau du service AGRHYMET. Une autre base de données sur les statistiques agricoles, sur l'élevage (effectif, santé animale et immunisation) a été conçue par le CILSS et sera mise à la disposition des services compétents des pays membres. Des cadres mauritaniens sont actuellement en formation pour assurer la mise en œuvre de cette base de données.

La Direction de l'Aménagement Rural dispose également d'une base de données sur les eaux de surface.

La Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale/Ministère de l'Intérieur des Postes et Télécommunications, la Société des Aéroports de Mauritanie/Ministère de l'Équipement et des Transports et l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS) disposent également de données sur la lutte contre la désertification.

Formation et études de terrain pour l'établissement de sites pilotes

Parmi les sites identifiés dans le cadre de ROSELT, seul le site de Nouakchott est actif. Des études pour la collecte des données ont été lancées au niveau de ce site. Aucune formation n'a été jusqu'à nos jours dispensée dans ce cadre.

Utilisation faite des experts du fichier d'experts indépendants établi par le secrétariat

Le fichier d'experts indépendants a été distribué aux différents experts et est en cours de remplissage. Il sera envoyé par valise diplomatique dès qu'il sera rfinalisé par les experts concernés.

C. DESCRIPTIF DE PAYS AUX FINS DE LA CONVENTION (MAURITANIE)

Le présent descriptif de pays aux fins de la Convention a été communiqué par:

Nom de l'institution/du ministère/du bureau responsable: DENV/MDRE/Président du Comité de Rédaction du Rapport National

Date: octobre 2004

Adresse postale: 170

Téléphone: (222) 5290115

Télécopie: (222) 5292557

Courriel: ngara-mauritanie@toptechnology.mr

Indicateurs biophysiques de la désertification et de la sécheresse

1. Climat

1.1	Indice d'aridité ¹	0.08
1.2	Précipitations normales	180 mm
1.3	Écart-type des précipitations	120

¹ L'indice d'aridité est le rapport P/ETP; P = précipitations, ETP = évapotranspiration potentielle. Si disponibles, annexer des cartes des zones climatiques à l'échelle du 1/1 000 000.

Zones infranationales	mm
1. Zone aride	< 150
2. Zone sahélienne	150-450
3. Zone soudanienne	> 450

2. Végétation et utilisation des terres

2.1	Indice différentiel de végétation normalisé	0.15
2.2	Couvert végétal (en pourcentage de la superficie totale)	20%
2.3	Utilisation des terres (en pourcentage de la superficie totale)	_____

Utilisation des terres	1990-1999	2000-2003
Terres cultivables	147 899	502 000
Irriguées	26 399	225 000
Non irriguées	121 500	277 000
Pâturages	9 415 000	
Forêts et terres boisées	4 385 000	
Autres terres		

2.4 Albédo de la surface² _____

3. Ressources en eau

3.1	Disponibilités en eau douce (millions de m ³)	8.000
3.2	Ressources en eau douce par habitant (m ³)	0.035
3.3	Consommation d'eau à usage agricole (millions de m ³)	25 00
3.4	Consommation d'eau à usage industriel (millions de m ³)	_____

4. Énergie

Consommation

4.1	Consommation d'énergie par habitant (kg d'équivalent-pétrole)	_____
4.2	Consommation d'énergie à usage agricole par hectare (millions de BTU)	_____

Production

4.3	Sources d'énergie renouvelables, à l'exclusion des énergies renouvelables combustibles et des déchets (en pourcentage de la production totale)	41%
-----	--	-----

Énergies renouvelables – Consommation par secteur

4.4	Industrie (en pourcentage de la consommation totale d'énergie renouvelable)	50%
4.5	Secteur du logement (en pourcentage de la consommation totale d'énergie renouvelable)	38%
4.6	Agriculture (en pourcentage de la consommation totale d'énergie renouvelable)	12%

² Si disponible, joindre en annexe une carte de l'albédo de la surface.

5. Types de dégradation des terres

Type de dégradation	1990-1999		2000-2003	
	Millions d'hectares	% de la superficie totale	Millions d'hectares	% de la superficie totale
Salinisation				
Erosion éolienne et hydrique				
Ensablement				
Diminution de la matière organique				
Pollution des sols				

6. Remise en état

Terres en voie de régénération	1990-1999	2000-2003
Restauration des terres arables dégradées (km ²)		
Restauration des parcours dégradés (km ²)		
Restauration des forêts dégradées (km ²)		

Indicateurs socio-économiques de la désertification et de la sécheresse

7. Population et économie

7.1	Population totale	2 724 418
	▪ Population urbaine (en pourcentage du total)	56.9 %
	▪ Population rurale (en pourcentage du total)	43.1%
7.2	Croissance de la population (pourcentage annuel)	2.6
7.3	Espérance de vie (années)	52
7.4	Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	13.0
7.5	PIB (en dollars des États-Unis courants)	618
7.6	RNB par habitant (en dollars des États-Unis courants)	241
7.7	Proportion des pauvres (en pourcentage de la population)	50%
7.8	Production végétale (tonnes métriques)	188 995
7.9	Production animale (tonnes métriques)	

8. Développement humain

8.1	Taux de scolarisation (enseignement primaire) (en pourcentage de groupe d'âge)	86%
8.2	Nombre de femmes rurales (effectif total)	520 434
8.4	Taux de chômage des jeunes (15-24 ans)	27.4%
8.5	Proportion d'analphabètes (en pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus)	42.8%
8.6	Hommes analphabètes (en pourcentage des hommes âgés de 15 ans et plus)	39.9%
8.7	Femmes analphabètes (en pourcentage des femmes âgées de 15 ans et plus)	54.7%

9. Science et technologie

9.1	Nombre d'institutions scientifiques travaillant sur la désertification (nombre total)	1
-----	--	---

10. Sources des données

AGRHYMET/MDRE ; Statistiques Agricoles/MDRE ; ONS ; Direction de l'Energie ;
Direction de la Lutte Contre la Pauvreté.

x) Conclusion

Les phénomènes de **désertification et notamment d'ensablement** en Mauritanie constituent une condition essentielle pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la CNUED de Rio de Janeiro de Juin 1992. Le gouvernement, avec les appuis des partenaires au développement, déploie des efforts pour démarrer le processus de **développement durable** voulu et indispensable pour tous les pays de la planète afin d'assurer le développement socioéconomique et le bien-être de tous les peuples.

La dimension économique de l'Environnement commence à être comprise par tous les acteurs et partenaires au développement. Cette prise de conscience se manifeste de plus en plus à tous les niveaux depuis la CNUED de Rio de Janeiro de Juin 1992.

En effet, le développement économique, social et culturel est étroitement lié aux revenus tirés à partir des ressources naturelles de son environnement. Dans ce contexte, la lutte contre la désertification est apparue comme une priorité nationale devant conduire à un développement économique et social plus harmonieux.

Une politique nationale de développement concertée, cohérente et respectueuse des normes environnementales en vigueur, et dotée d'une orientation claire et précise vers **le Développement Durable contribuera à satisfaire les besoins de la génération présente en préservant les ressources pour les générations futures**. Pour ce faire, la lutte contre la désertification et l'application des recommandations issues des différentes conférences des parties de la Convention des Nations Unies de Lutte contre la désertification s'imposent au niveau de tous les secteurs de développement du pays.

La lutte contre la désertification constitue désormais **un passage obligé pour parvenir à un Développement Durable et un impératif garantissant l'équilibre du milieu et les intérêts des générations présentes et futures**. Elle exige au préalable la mise en œuvre concertée du **PAN/LCD** et la mise en place des structures adéquates, dynamiques et dotées des moyens suffisants.

Les moyens nécessaires à mettre en place pour l'échange d'information au niveau des consultations internes seraient de valoriser le conseil régional pour l'environnement et le développement, qui constitue la base pour l'ensemble des acteurs régionaux (Population, Administration, ONGs, Secteur privé et Partenaires au développement). Ce comité est sous la présidence du Wali (Gouverneur) pour coordonner l'ensemble des actions prioritaires en matière de gestion de l'environnement et de lutte contre la désertification.

Le mécanisme mondial a apporté un appui financier et technique pour l'organisation du Forum National de validation du PAN/LCD et le recrutement d'un consultant.

A cet effet, il serait souhaitable que le Mécanisme Mondial et le Secrétariat de la convention puissent contribuer à l'organisation d'une table ronde avec les partenaires au développement pour financer les programmes prioritaires du PAN/LCD.

ABREVIATIONS

BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
AFD	Agence Française de Développement
CCD	Convention to Combat Désertification
CDHLCPI	Commissariat aux Droits de l'Homme à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion
CILSS	Comité Permanent Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse dans le Sahel
CNED	Conseil National de l'Environnement et du Développement
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
DEAR	Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Rural
UE	Union Européenne
FADES	Fond Arabe de Développement Economique et Social
FENU	Fonds d'Equipement des Nations Unies
FAO	Food and Agriculture Organisation of the United Nation
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FLM	Fédération luthérienne mondiale
GIRNEM	Projet de Gestion Intégré des Ressources Naturelles de l'Est Mauritanien
GTS	Groupe de Travail Spécialisé
IDA	Agence de développement international
LADA	Land dégradation Assainissement in Drylands
MDRE	Ministère du développement rural et de l'environnement
ONC	Organe National de Coordination
ONG	Organisation non Gouvernementale
PAN/LCD	Plan d'Action National de Lutte Contre la Désertification
PDLCD	Plan Directeur de Lutte Contre la Désertification
PED	Programme des Energies Domestiques
	Programme de Gestion des Ressources Naturelles en zone Pluviale
PMLCD	Programme Multi Sectoriel de Lutte Contre la Désertification
PDIAIM	Programme de développement intégré de l'agriculture irriguée en Mauritanie
	Projet de gestion des ressources naturelles en zone pluviale
UC	Unité de Coordination
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
UNSO	Bureau des Nations Unies pour la région Soudano-sahélienne
PADEL	Projet d'Appui au Développement de l'Elevage

BIBLIOGRAPHIE

- Anonyme, 2002, Rapport sur la Mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté en République Islamique de Mauritanie, 55 p.
- Banque Mondiale, 1994, Document de stratégie environnementale cas de la Mauritanie.
- Commissariat aux Droits de l'Homme à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion, 2001, Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Rapport du groupe thématique « Développement Rural, Environnement et Sécurité alimentaire ».
- Commissariat aux Droits de l'Homme à la Lutte Contre la Pauvreté et à l'Insertion, 2001, Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Rapport du groupe technique thématique « Gouvernance, Décentralisation, Participation ».
- Direction de l'Environnement et de l'Aménagement Rural, 1998-1999, Programme intérimaire en vue de la mise en œuvre de la CCD en Mauritanie.
- Maloum Dine Ould Maouloud, 2002, Rapport sur les forêts en Mauritanie.
- Ministère des Affaires Economiques et de Développement, Grandes Réformes macro économiques, 58 p.
- Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, 1998, Monographie Nationale sur la Diversité Biologique de Mauritanie.
- Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, 1999, Premier Rapport National de la Mauritanie sur la Convention de la Diversité Biologique. Projet Biodiversité/Coordination de Stratégie et Plan d'Action national Biodiversité NBSAP.
- Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, 1999, Projet Stratégie et Plan d'Action National sur la diversité biologique « Préliminaire ».
- Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, 1987, Plan Directeur de Lutte Contre la Désertification, Tome I.
- Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, 1999, Rapport national pour la mise en œuvre de la CCD en Mauritanie
- Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, 2001, Etats des lieux de l'Environnement en Mauritanie.
- Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, Programme Multisectoriel de Lutte Contre la Désertification.
- Moustapha Kane, 1999, Le secteur des énergies traditionnelles et de substitution. Définition d'une stratégie et des programmes d'action et d'investissement.
- Nations Unies, 1996, Convention sur la Lutte Contre la Désertification.
- PNUD, 1997, Contribution à la formulation d'un programme de gestion et de protection de l'Environnement-Rapport diagnostic.
- PNUD, 2000, Rapport sur la perception de la pauvreté en Mauritanie, 57 p.
- PNUD, 2004, Stratégie Nationale de l'Environnement et du Développement Durable en Mauritanie, 46 p.
- PNUD, 2004, Plan d'Action National pour l'Environnement et le Développement Durable en Mauritanie.
- UNDG, 2002, Rapport sur la mise en œuvre des objectifs de développement du Millénaire en Mauritanie.
- PASR, 1996, Programme d'Action sous régional de lutte contre la désertification, Actions Prioritaires, zone Afrique de l'Ouest. Synthèses des éléments constitutifs du PASR.

- South Dakota State University, 1982, Inventaire des ressources du sud-ouest mauritanien.
- UICN, 1987, Préparation d'une Stratégie Nationale de la Conservation en République Islamique de Mauritanie, Rapport de mission.
- UICN, 1996, Programme de coopération technique LEG : TCP/MAU/4452 Projets de textes relatifs à la gestion des forêts et de la faune. Documents de discussion.